

Direction des finances

**Réunion du 20 décembre 2018
N° 117**

BUDGET PRIMITIF 2019

En cohérence avec les orientations budgétaires pluriannuelles débattues le 15 novembre dernier, le budget primitif 2019, objet du présent rapport et proposé à votre assemblée, s’inscrit dans la continuité des principes de gestion financière posés dès 2015 par l’actuelle majorité. Le budget qui vous est proposé se veut ainsi mobilisé par une exigence résolue de sincérité (les recettes comme les dépenses ont été calibrées au plus près de l’exécution prévisionnelle), d’ambition (avec un niveau d’investissement supérieur à 100 M€ pour la seconde année consécutive) et de soutenabilité pluriannuelle de nos équilibres financiers, sans augmentation de fiscalité et dans la pleine maîtrise de notre niveau d’endettement comme de nos dépenses de fonctionnement, et cela en conformité avec l’engagement contractualisé avec l’Etat en juin 2018.

De plus, comme je m’y étais engagé, la bonne gestion financière du Département permet aujourd’hui de répartir les fruits de ces efforts collectifs. Ainsi, les établissements accueillant des personnes âgées, handicapées ou dans le cadre de la protection de l’enfance pourront bénéficier cette année de budgets supplémentaires avec des taux directeurs réévalués, tels que présentés le 15 novembre dernier. De surcroît, cette bonne gestion financière permet pour la première fois de donner à ces établissements une trajectoire financière pluriannuelle de l’intervention du Département afin qu’ils puissent anticiper et prendre des décisions mieux informés. Je m’y étais engagé, je m’y tiens !

Après la présentation synthétique des grands équilibres de l’exercice à venir (I), le présent rapport retrace la très légère hausse des recettes attendues en 2019 (II), puis détaille sur les principaux postes de l’action départementale pour répondre aux besoins des saône-et-loiriens (III). Enfin, le présent rapport se conclut par les ratios financiers clés résultant des propositions de recettes et dépenses préalablement présentées (IV).

I. Eléments synthétiques de présentation des grands équilibres du BP 2019

1. *Modification de la structure budgétaire du Département*

Clôture des budgets annexes et nouveau format de la maquette budgétaire

A compter de 2019, la maquette budgétaire du département ne comporte plus de pages descriptives relatives au centre équestre et au laboratoire départemental actuellement en cours de clôture (cf. rapport présenté lors de cette assemblée). Les résultats découlant des comptes administratifs et de gestion 2018 de ces budgets

annexes seront affectés au budget principal lors de l'étape du vote des comptes administratifs et de gestion en juin 2019

Le budget départemental est composé donc à présent du budget principal, du budget annexe du service public industriel et commercial (SPIC) Très Haut Débit, de celui du service public administratif (SPA) Centre de Santé départemental et celui du SPA EHPAD de Mervans qui perdure tant que l'avance d'emprunt effectuée auprès de la structure gestionnaire n'est pas intégralement remboursée, soit à ce stade au regard des durées d'amortissements en cours, à l'exercice 2041.

Internalisation du Grand Site de Solutré

Le budget principal accueille à présent les dépenses et recettes gérées auparavant au sein du syndicat mixte du Grand Site de Solutré ; à l'occasion de cette départementalisation du Site, c'est l'ensemble « Musée de Solutré et grand Site » qui est reconfiguré en une structure unique, cohérente en vue de promouvoir ce lieu emblématique de Saône et Loire et de coordonner sa politique touristique et culturelle.

2. Présentation synthétique des budgets du BP 2019

Le tableau de synthèse du budget primitif pour 2019 agrège les montants suivants :

Budget principal

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	160 231 468,00	11 384 460,00	171 615 928,00	100 931 468,00	70 684 460,00	171 615 928,00
Fonctionnement	465 270 111,00	68 800 000,00	534 070 111,00	524 570 111,00	9 500 000,00	534 070 111,00
Total	625 501 579,00	80 184 460,00	705 686 039,00	625 501 579,00	80 184 460,00	705 686 039,00

La section de fonctionnement atteint 534 M€, dont 465 M€ d'opérations réelles en dépenses, le reste étant constitué des opérations d'ordre, équilibrées de section à section.

La section d'investissement s'élève à 171 M€, dont plus de 100 M€ de dépenses investies directement pour le territoire de Saône-et-Loire.

Restent 3 budgets annexes pour la collectivité, en raison de la dissolution des budgets annexes Centre Equestre et Laboratoire départemental d'analyses.

Budget annexe du SPIC Très haut débit (THD)

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	22 000 000,00	710 000,00	22 710 000,00	21 800 000,00	910 000,00	22 710 000,00
Exploitation	800 000,00	830 000,00	1 630 000,00	1 000 000,00	630 000,00	1 630 000,00
Total	22 800 000,00	1 540 000,00	24 340 000,00	22 800 000,00	1 540 000,00	24 340 000,00

Ce budget annexe, qui suit la nomenclature budgétaire et comptable des SPIC (M4), retrace les dépenses et recettes du portage des investissements des infrastructures du THD sur le territoire du Département. Il intègre 22 M€ de dépenses réelles d'équipement et 21,8 M€ de recettes réelles d'investissement.

Budget annexe du Centre de santé départemental (CSD)

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	171 407,47	0,00	171 407,47	0,00	171 407,47	171 407,47
Fonctionnement	4 665 607,00	171 407,47	4 837 014,47	4 837 014,47	0,00	4 837 014,47
Total	4 837 014,47	171 407,47	5 008 421,94	4 837 014,47	171 407,47	5 008 421,94

Ce budget annexe retrace les flux nets induits par le Centre de santé géré par le Département. Il intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 4,7 M€ et 4,8 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

Budget annexe « EHPAD de Mervans »

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	179 333,00	0,00	179 333,00	179 333,00	0,00	179 333,00
Fonctionnement	74 220,00	0,00	74 220,00	74 220,00	0,00	74 220,00
Total	253 553,00	0,00	253 553,00	253 553,00	0,00	253 553,00

Le budget annexe de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), construit sous maîtrise d'ouvrage départementale, est appelé à perdurer tant que le capital emprunté pour réaliser l'opération ne sera pas amorti (prévu en 2041). Cet amortissement, et les intérêts induits, font l'objet d'un remboursement intégral par l'établissement gestionnaire de l'équipement. Les crédits prévus n'ont pas d'autre objet que d'enregistrer l'exécution de ces flux.

3. BP 2019 : un exercice sain garantissant la santé financière future et préservant toutes les marges d'intervention nécessaires pour les années à venir

Le budget primitif consolidé du Département, soumis à l'approbation de la présente assemblée départementale, s'inscrit donc par rapport au voté 2018 en **augmentation de 7,8 M€ sur l'ensemble du fonctionnement** y compris les dépenses non concernées par le contrat signé avec l'Etat, et en **hausse de 9,2 M€ en investissement hors dépenses financières** (et écritures de régularisation de TVA concernant 2018).

Ces évolutions ont été construites et sécurisées en intégrant les contraintes de la contractualisation en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement : 1,2% d'évolution annuelle maximale. Ainsi, les dépenses contractualisées anticipées sur l'année 2019 seraient à ce stade légèrement inférieures à l'objectif fixé au Département. Elles concernent les dépenses budgétées hors les budgets annexes, les chapitres retraités par l'Etat et les retraitements négociés par la Saône-et-Loire. La marge est alors calculée par rapport à une estimation d'un taux d'exécution de ces dépenses mais, il convient de rester prudent puisqu'il ne s'agit que de prévisions..

De surcroît, le budget présenté est construit **sans augmentation de fiscalité**.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet ainsi au Département d'anticiper une **marge brute supérieure à 66 M€ à la fin de l'exercice 2019 (pré-CA)**.

Les anticipations de recettes, notamment en investissement, permettent à partir de la marge brute anticipée de poursuivre une stratégie de **maîtrise du besoin de financement**, dans le contexte de la contractualisation avec l'Etat et à l'aune des incertitudes pesant sur les ressources avec la réforme envisagée de la fiscalité des collectivités locales.

Ainsi un travail approfondi a été conduit pour déterminer la soutenabilité des investissements indispensables à la collectivité sur 5 ans, tenant compte de ces paramètres.

L'ensemble des projets d'investissement a été priorisé de façon à garantir une faisabilité optimale sur 2019, 2020 et de garantir une soutenabilité financière pour les années suivantes conformément aux orientations budgétaires pluriannuelles présentées le 15 novembre dernier.

II. Les recettes du Département sont très légèrement en hausse en 2019

A. Des recettes de fonctionnement quasiment atones

Les recettes réelles de fonctionnement de 2019, sur le périmètre du **budget principal**, s'élèvent à **524,57 M€**, soit une **hausse de 3,45 M€ (+0,7 %) par rapport au voté de la DM2 2018**.

Sur le **budget consolidé du Département**, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les budgets annexes du réseau d'initiative publique (RIP) Très haut débit (THD), du Centre de santé départemental (CSD) et de l'EHPAD de Mervans, elles s'élèvent à **530,31 M€**, soit une **hausse totale de 4,05 M€ (+0,8%)** par rapport aux prévisions de 2018.

- o Les recettes du budget principal

<i>en M€</i>	Voté 2018	BP 2019	Evolution
Périmètre du budget principal – dont :	521,12	524,57	0,7%
731 - Impositions directes	173,83	178,21	2,5%
73111 - TFB (Taxe foncière sur les propriétés bâties)	121,50	125,45	3,3%
73112 - CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)	26,84	26,92	0,3%
73114 - IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)	0,93	0,99	6,5%
73121 - FNGIR (Fonds Nat. de Garantie Individuelle de Ressources)	11,13	11,13	-
73122 - Fonds de péréquation de CVAE	1,23	1,20	-2,2%
73123 - Attributions de compensation CVAE	3,55	3,55	-
73125 - Frais TFB (dispositif de compensation péréquée)	8,65	8,96	3,6%
73 – Impôts et taxes	172,93	175,50	1,5%
7321 et 7322 - DMTO (Taxe départementale publicité foncière)	47,50	47,98	1,0%
73261 - Fonds péréquation des DMTO	7,53	7,53	-
73262 - Fonds de solidarité des départements	3,03	3,57	17,7%
7327 - Taxe d'aménagement	3,00	3,90	30,0%
7342 - TSCA (Taxe sur les conventions d'assurance)	72,10	73,04	1,3%
7351 - Taxe sur consommation finale électricité	6,20	6,20	-
7352 - TICPE (Taxe int. sur la conso. de produits énergétiques)	33,57	33,29	-0,8%
74 – Dotations, subventions et participations (et partie 016/017)	151,66	152,64	0,6%
Compensations / dotations de l'Etat	99,57	99,56	-
7411, 74121 et 74123 - DGF (Dotation globale de fonctionnement)	83,32	83,32	-
7461 - DGD (Dotation générale de décentralisation)	3,38	3,38	-
74832 - DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la TP)	12,88	12,87	-0,1%
Compensations / dotations des dépenses sociales	39,08	40,42	3,4%
747811 - Dotation de la CNSA au titre de l'APA	28,37	29,61	4,4%
747812 - Dotation de la CNSA au titre de la PCH	5,28	5,24	-0,8%
747813 - Dotation de la CNSA au titre de la MDPH	0,61	0,65	7,5%
7478141 - Dotation de la CNSA part autonomie*	1,47	1,47	-
7478142 - Dotation de la CNSA part prévention*	0,58	0,67	15,6%
74783 - Fonds de mobilisation dép. pour l'insertion (F.M.D.I.)	2,77	2,77	-

Les recettes de la **fiscalité directe** augmentent de **4,37 M€ (+2,5 %)** en raison essentiellement des prévisions de produits de la **taxe foncière sur les propriétés bâties (+3,95 M€)**.

Cette hausse est liée à la progression des bases sous l'effet de la **revalorisation forfaitaire** des valeurs locatives, liée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation constatée entre les mois de novembre 2017 et 2018, ainsi que de l'évolution physique, c'est-à-dire du nombre de propriétaires redevables, des dites bases.

Le taux d'imposition de 20,08 % demeure inchangé en 2019.

La **hausse de 2,57 M€ (+1,5 %) de la fiscalité indirecte** est principalement liée à l'augmentation des produits de **TSCA (+0,94 M€)**, anticipant la poursuite des dynamiques observées au cours des dernières années, et de la **Taxe d'aménagement (+0,9 M€)**, liée à la progression des surfaces construites sur l'année 2018.

L'enveloppe du **fonds de solidarité devrait fortement augmenter en 2019** (de 485 M€ à 615-635 M€). Le rendement de ce fonds est lié à l'assiette des droits de mutation de droit commun, mais aussi au prélèvement des départements au titre du fonds de péréquation des DMTO. En effet, les prélèvements des départements contributeurs à ces fonds sont plafonnés à 12% de leurs produits de l'année précédente produisant un effet de vase communicant entre les enveloppes de ces fonds. Aussi, la faible augmentation des produits de DMTO des départements en 2018 (entre 1,2% et 2,2%), entraîne une baisse des prélèvements au titre du fonds de péréquation des DMTO, basés sur leur dynamisme, et une hausse de ceux au titre du fonds de solidarité.

L'attribution du département au titre du fonds de solidarité augmenterait alors de 0,5 M€, alors que celle du **fonds de péréquation des DMTO se maintiendrait après des années de fortes hausses** (+0,4 M€ et +0,6 M€ en 2017 et 2018)

Les **dotations et participations** sont en hausse de près de **1 M€ en 2019 (+0,6%)**, notamment du fait de l'augmentation prévue des concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Ainsi, les **dotations et compensations des dépenses sociales** du département devraient croître en 2019 **(+1,34 M€, soit +3,4%)**. Celles-ci compensent notamment des dépenses relatives à l'APA, à la PCH et au RSA en hausse en 2018.

La **DGF devrait globalement se maintenir** en 2019, sous réserve de légères variations éventuelles liées à l'évolution de la population du Département (+/- 0,05 M€).

La **DCRTP** devrait, elle, légèrement diminuer (-0,02 M€), en attendant les **décisions définitives de la loi de finances pour 2019** relatives aux variables d'ajustement.

- Les recettes des budgets annexes

S'agissant enfin des budgets annexes, les **recettes du Centre de santé départemental** devraient fortement croître en 2019 en lien avec le développement très rapide du centre **(+2,11 M€)**.

Les recettes liées aux **actes médicaux** devraient ainsi augmenter de 1,87 M€ puisque le nombre de consultations sur la totalité de l'année sera forte en croissance.

La **subvention du Budget principal au CSD** sera également **supérieure** à celle prévue en 2018 (+0,14 M€). Elle couvre notamment les actions engagées par le centre de santé pour le compte du département en matière **de prévention et de santé infantile**.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe du **Très haut débit** concernent essentiellement les **produits de redevance**. Elles devraient s'élever à **1 M€** du fait des **premières livraisons de prises** prévues sur l'année 2019.

L'estimation de ce montant de redevance est établie pour la livraison d'environ 13 000 prises sur l'année.

B. Les recettes prévisionnelles d'investissement, hors dette et écritures de résultats (23 M€)

Les éléments ci-dessous sont présentés en recettes d'investissement « pures de l'exercice », c'est-à-dire :

- Sans les écritures de résultats (excédents de fonctionnement), qui seront intégrées au budget en cours d'année 2019,
- Mais aussi hors les prévisions d'emprunts, qui seront revues en cours d'année par l'intégration des écritures de résultat notamment

Les recettes d'investissement prévues pour 2019 se **maintiennent à un niveau semblable** à celui de 2018 (-0,12 M€).

Sur le périmètre du budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les budgets annexes, elles s'élèvent à **55,79 M€**, soit une **hausse totale de 11,28 M€ (+25%)** par rapport aux prévisions de 2018.

- o Les recettes du budget principal

<i>en M€</i>	Voté 2018*	BP 2019	Evolution
Périmètre du budget principal – dont :	23,26	23,15	-0,5%
Recettes d'équipement	12,56	11,95	-4,9%
13 - Subventions d'investissement	11,38	11,95	5,0%
204 - Subventions d'équipement	0,01	0,00	-100,0%
Autres recettes d'équipement	1,17	0,00	-100,0%
Recettes financières	10,70	11,20	4,6%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont FCTVA)	9,10	10,15	11,5%
27 - Autres immobilisations financières	0,31	0,30	-3,8%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1,24	0,75	-39,4%
Opé. pour comptes de tiers	0,05	0,00	-100,0%

Le **montant de FCTVA**, inscrit au projet de BP 2019, correspond au reversement par l'Etat de la TVA payée sur les **dépenses d'investissement réalisées en 2018**. Il est estimé à **10,2 M€**, en **augmentation par rapport** au prévu 2018 (+1,1 M€), du fait d'une prévision de dépenses d'investissement plus importante en 2018 qu'en 2017.

Le **report de la mesure d'automatisation du calcul du FCTVA** à 2020 prévu dans le projet de loi de finances pour 2019, dont la mise en place était initialement prévue pour cette année, permet de **sécuriser ce montant** prévisionnel.

Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit par ailleurs de **transformer la dotation globale d'équipement (DGE) en une dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)**. Les modalités de calcul de la dotation seraient alors modifiées et le **montant de la dotation du département pourrait être augmenté (+0,6 M€)** :

- Une première part serait attribuée par le préfet de région sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local ;
- La seconde part serait répartie au bénéfice des départements, proportionnellement à l'insuffisance de leur potentiel fiscal.

S'agissant des autres recettes du département, les **subventions d'investissement** prévues sont en légère hausse par rapport à 2018 (budget voté) : **8,8 M€, soit +0,6 M€ (+7%)**.

La **Dotations Départementales d'Équipement des Collèges (DDEC)** est gelée ; son montant s'établit donc, comme en 2018, à 2,6 M€.

- Les recettes du budget annexe du Très haut débit

La **poursuite de la mise en œuvre de la politique départementale d'investissements** en faveur des **infrastructures de Très haut débit**, amène de nouvelles recettes, notamment **de l'Etat**, par le biais du Fonds National pour la société Numérique (FSN) (18,8 M€), et **de l'Europe** (FEDER : 3 M€).

III. Un objectif : répondre aux besoins des saône-et-loiriens

La vision consolidée du budget proposé à l'assemblée départementale permet de prendre la mesure par politique publique des moyens financiers déployés pour les mettre en œuvre, à présent que le budget départemental est composé de plusieurs budgets annexes de valeurs importantes.

<i>(en M€)</i>	Investissement	Fonctionnement	Total
SOLIDARITES HUMAINES	42,95	346,42	389,37
dont Autonomie	10,54	181,47	192,01
dont Insertion et logement	10,44	65,28	75,72
dont Enfance et famille	0,04	64,84	64,88
dont Collèges, jeunesse et sport	19,62	13,77	33,38
dont SDIS	2,15	15,02	17,17
dont Centre de santé départemental	0,17	4,67	4,84
dont Fonds social européen	0,00	1,36	1,36
SOLIDARITES TERRITORIALES	69,28	13,01	82,29
dont Infrastructures	36,82	4,81	41,63
dont THD	22,00	0,80	22,80
dont Aides aux territoires, au cadre de vie à l'attractivité de la Saône-et-Loire	7,23	3,30	10,53
dont Politique culturelle	1,63	2,94	4,57
dont Soutien à une agriculture performante	1,60	1,16	2,76
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES	70,35	111,38	181,74
dont Ressources humaines	0,01	90,00	90,01
dont Dépenses financières	59,78	10,16	69,94
dont Autres moyens	10,56	11,23	21,79
TOTAUX	182,58	470,81	653,39

1. Solidarités humaines

Avec 389 M€ de dépenses, les compétences exercées par le bloc des solidarités constituent la première mission du Département.

Les dépenses de solidarité poursuivent leur progression, à un rythme contenu en 2019 (à champ constant hors comptabilisation SDIS et centre de Santé).

Elles se caractérisent par :

- une progression de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile pour accompagner la nouvelle hausse du barème horaire de 50 centimes décidée par le Département afin de favoriser le maintien à domicile. Des crédits sont également prévus pour allouer une avance de trésorerie aux services d'aide à domicile en difficulté ou la création d'un service d'accueil familial salarié ;
- une progression de l'APA en établissement compte tenu de la revalorisation de la valeur du point GIR ;
- la croissance des dotations budgétaires accordées aux établissements pour les personnes âgées (PA), les personnes handicapées (PH) et les enfants compte tenu de l'impact du taux directeur positif appliqué sur les moyens de reconduction ainsi que des mesures nouvelles accordées (CPOM, créations de places, consolidation des moyens de fonctionnement...);
- un effort financier significatif pour porter les mesures nouvelles décidées sur le champ de la protection de l'enfance (création d'un lieu de vie et d'accueil, mise en place d'équipe mobiles pluridisciplinaires, renforcement des actions de prévention-Epicéa, prise en charge des situations complexes, évaluation, mise à l'abri et insertion des mineurs non accompagnés (MNA)) ;
- la mobilisation des moyens nécessaires pour accompagner les premières traductions concrètes du plan solidarité 2020 : service d'accueil familial, recrutement de nouveaux assistants (secteur enfance) et accueillants familiaux (secteur PA-PH), déploiement des initiatives en terme d'habitat inclusif...);
- Une progression modérée du revenu de solidarité active (RSA) et un accompagnement renforcé des acteurs de l'économie sociale et solidaire à travers la dynamique du Plan territoriale d'insertion (PTI) et le levier du Fonds de solidarité européen (FSE) ainsi que la mise en place d'un dispositif d'aide exceptionnel pour les agriculteurs en difficulté ;
- Un effort soutenu en matière d'éducation, de jeunesse et de sport, avec notamment une poursuite des dynamiques de mutualisation de moyens et le lancement d'un plan ambitieux de changement des menuiseries dans les collèges.

Compte tenu des enjeux démographiques liés au vieillissement de la population de notre territoire, les dépenses d'autonomie représentent, en 2019, 49% des dépenses de solidarité et 29 % des dépenses de la collectivité, avec deux caractéristiques majeures : celle du poids de la dépense APA en Saône-et-Loire d'une part, et celle du soutien renforcé des opérations d'extension et de restructuration engagées en direction des établissements sociaux et médico sociaux du champ PA/PH d'autre part. Ce sont ainsi près de 5 M€ de crédits d'investissements qui sont inscrits au bénéfice des établissements sociaux et médico sociaux accompagnant leur modernisation, avec notamment, la pose de la première pierre début 2019 du futur EHPAD de Viré.

De manière plus générale, politique volontariste menée par le Département depuis de nombreuses années a permis de renforcer significativement l'offre de places pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants placés. Ainsi, le taux d'équipement en places d'EHPAD est élevé et se situe à 115 places pour 1 000 habitants de plus de 75 ans, contre 100/mille en moyenne nationale. Le taux d'équipements en places (établissements) pour adultes en situation de handicap se situe à 5,3 places pour 1 000 adultes contre 3.1 places au niveau national. Le taux d'équipement est également supérieur à la moyenne pour les places en établissement pour jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), avec un ratio de 4,9 places pour 1 000 jeunes contre 4.1 pour 1 000 en France.

Cette politique s'est accompagnée d'un fort soutien à l'investissement destiné à favoriser la restructuration et la modernisation des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) et notamment des EHPAD dont la quasi-totalité dispose désormais de chambres offrant des conditions de confort adaptées ainsi que des tarifs hébergement dont le niveau moyen reste maîtrisé en Saône et Loire (55 € /jour dans les établissements publics).

L'action départementale se caractérise ainsi par un soutien important (environ 50% du budget des solidarités), sous forme de subventions ou de dotations de fonctionnements, à un tissu de partenaires diversifiés (CCAS, établissements publics, acteurs mutualistes et associatifs...) qui apportent des savoir-faire diversifiés et une connaissance précise des territoires d'intervention et des publics aux problématiques spécifiques. Mais, il convient de souligner que la force du Département repose principalement sur la mobilisation de ses 700 professionnels de l'action sociale, et la pertinence d'une organisation territorialisée (19 Maisons départementales des solidarités (MDS) et plus de 40 permanences) permettant d'apporter une offre de service global aux habitants (service social, protection maternelle et infantile, autonomie, enfance-famille, insertion). C'est sur cette base solide que le Département entend déployer les axes du plan solidarité 2020 qui doit permettre d'anticiper les grands enjeux à venir dans le champ des solidarités : réussir le « virage » inclusif et renforcer l'accès au droit commun, déployer les services numériques pour le plus grand nombre tout en amenant des solutions adaptées pour les publics en risque de rupture ; consolider les partenariats, rendre plus lisible l'action sociale, définir un niveau de service adapté aux besoins et renforcer la qualité des interventions sur l'ensemble du territoire.

Ce plan global, voté à l'unanimité par l'assemblée départementale en juin 2018, s'attache notamment à développer les axes suivants :

- Promouvoir et développer l'accueil familial en Saône-et-Loire, en doublant le nombre d'accueillants familiaux PA et PH et en se montrant encore plus volontariste pour les assistants familiaux de l'enfance ;
- Offrir aux Saône-et-Loiriens de nouveaux services numériques, par la création d'une plateforme départementale de services numériques et domotiques pour le soutien à domicile des PA et de PH et pour l'inclusion des publics en difficulté ;
- Proposer des solutions alternatives à l'entrée en structure d'accueil collectif, avec l'expérimentation de nouvelles formes d'habitats adaptés et partagés pour les PA et les PH ainsi que des solutions de prise en charge adaptée pour les jeunes.
- Enfin, la poursuite du déploiement du **centre départemental de santé**, désormais doté de 5 sites territoriaux d'une quinzaine d'antennes, grâce au recrutement, par la collectivité, de trente médecins salariés. Il entend ainsi combattre efficacement le phénomène de désertification médicale qui affecte durement la Saône et Loire et génère une inégalité d'accès aux soins qui n'est pas acceptable.

<i>(en M€)</i>	Investissement	Fonctionnement	Total
TOTAL SOLIDARITES HUMAINES	42,95	346,42	389,37
dont Autonomie	10,54	181,47	192,01
dont Insertion et logement	10,44	65,28	75,72
dont Enfance et famille	0,04	64,84	64,88
dont Collèges, jeunesse et sport	19,62	13,77	33,38
dont SDIS	2,15	15,02	17,17
dont Centre de santé départemental	0,17	4,67	4,84
dont Fonds social européen	0,00	1,36	1,36

A. Autonomie

Avec plus de 181 M€ consacrés en 2019 à la politique en faveur de l'autonomie, le Département confirme la priorité accordée à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap. Les orientations du plan Solidarités 2020 ont vocation à structurer la manière dont le Département entend délivrer ses services et ses prestations auprès de ces publics. Le schéma de l'autonomie des personnes âgées et handicapées 2016-2018 ainsi que la loi ASV demeurent également des fils conducteurs de la mobilisation des crédits de ce budget sur 2019.

Au sein des 181 M€ alloués, **90,7 M€ seront mobilisés pour les politiques à destination des personnes handicapées**. L'aide sociale à l'hébergement (ASH) constitue la majeure partie de ces crédits (68,8 M€). Les prestations individuelles représentent 17,6 M€. Enfin, le soutien à la Maison départementale des personnes handicapées atteint 0,8 M€, permettant d'assurer la transition vers un nouveau système d'informations et d'adapter l'organisation autour de l'individualisation des parcours individualisés et de la réduction des délais de traitement des demandes.

Les politiques en faveur des personnes âgées seront créditées quant à elles de 90,4 M€. Les dépenses d'APA constituent la majeure partie de ces crédits (76,4 M€). L'aide sociale à l'hébergement (ASH) représente 10,9 M€.

La progression des dépenses de fonctionnement de près de 3,3 M€ par rapport au budget 2018 et l'inscription d'un peu plus de 5,1 M€ de crédits de paiement en investissement permettent au Département de :

- renforcer les leviers du maintien à domicile ou dans le milieu ordinaire de vie en particulier au travers des prestations universelles, l'APA (+1,55 M€) et la PCH (+0,4 M€).

L'objectif est notamment d'améliorer l'accessibilité à l'aide humaine pour les personnes âgées dépendantes, bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), qui souhaitent rester à domicile. **L'heure d'intervention d'un service d'aide à domicile prestataire sera revalorisée de 50 centimes à compter du 1^{er} novembre pour les bénéficiaires** dont le revenu est supérieur à 800 euros. **L'objectif est de parvenir à un tarif cible de 20,50 €, déjà atteint pour les bénéficiaires** dont le revenu est inférieur à 800 euros depuis la revalorisation opérée au **1^{er} juillet 2018 (+50 centimes)**. La démarche de contractualisation avec les services d'aide à domicile à finaliser en 2019 devra permettre de consolider les évolutions du reste à charge pour les bénéficiaires de l'APA.

Par ailleurs, permettre des projets de vie à domicile pour les personnes en situation de handicap constitue également une priorité portée au travers de la progression des crédits dédiés à la Prestation de compensation du handicap (14,9 M€). Les moyens consacrés aux transports des élèves handicapés (3,3 M€) s'inscrivent dans un contexte d'accélération de la scolarisation en milieu ordinaire porté fortement au plan national et de renouvellement du marché avec les transporteurs.

- accompagner l'évolution des structures médico-sociales.

Une attention particulière est portée à la pérennité des missions assurées par les structures et à leur capacité d'adaptation aux besoins évolutifs des personnes qu'elles accompagnent : le taux de reconduction des budgets pour 2019 est ainsi valorisé à +0,5% pour le champ du handicap et à plus 1,5% pour les EHPAD.

Par ailleurs, le soutien aux opérations d'investissement mises en œuvre par les structures s'élèvera en 2019 à 4,8 M€ en investissement.

Les évolutions structurelles de l'offre sont portées dans le cadre d'une politique contractuelle et d'appels à projet qui permet d'optimiser les investissements, de décroiser les approches services/établissements et de répondre à l'évolution des besoins des populations (accueil familial notamment). A ce titre, l'évolution des dépenses concernant les bénéficiaires de l'aide sociale prend en compte ce mouvement tant pour les personnes âgées (+0,2 M€) que pour les personnes handicapées (+0,7 M€).

Au-delà des évolutions du secteur médico-social, le développement d'une offre alternative à l'hébergement en institutions spécialisées, tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap, est programmé en 2019. Il s'agit notamment de mobiliser les possibilités offertes par le développement du numérique et des usages de la domotique pour le maintien à domicile, et de s'appuyer sur la mutualisation des prestations universelles dans le cadre d'un habitat adapté.

De plus, le démarrage de la construction de l'EHPAD de Viré-en-mâconnais engagera en 2019 pour 5,4 M€ de travaux. Ce sont 45 places supplémentaires qui seront accessibles portant l'offre d'accueil à 90 places à l'ouverture de la structure.

Il s'agit aussi de développer l'offre d'accueil familial pour personnes âgées ou handicapées et soutenir la mise en œuvre d'une nouvelle modalité de gestion de cette activité à travers des aides spécifiques au démarrage d'un nouveau service d'accueil familial permettant le salariat des accueillants : avance de trésorerie de 50 K€ et aide à la mise en place du service (0,12 M€)

- **de déployer une politique de prévention de la perte d'autonomie** au travers de la Conférence des financeurs. Ce dispositif atteindra sa vitesse de croisière en 2019 au travers d'une réorganisation des appels à projets désormais ouverts aux EHPAD et s'appuyant sur un nouveau programme cordonné, ainsi que de la maturation du dispositif des aides techniques individuelles. Il est soutenu en totalité par des crédits dédiés par la Caisse nationale de Solidarités à hauteur d'un peu plus de 2,1 M€.

B. Insertion et logement

Au titre des solidarités humaines, le Département consacrera plus de 75 M€ aux politiques d'insertion et de logement social, dont 7 M€ dédiés aux agriculteurs.

Tout en restant en grande vigilance sur ses capacités budgétaires à maintenir les dispositifs existants mis en œuvre et à développer des projets innovants, le Département s'efforce d'être au plus près des besoins saillants repérés auprès des populations en difficulté de Saône-et-Loire. C'est ainsi que le Département se mobilise avec l'ensemble des acteurs publics du territoire pour mieux accompagner l'action départementale, en prenant en compte des concepts désormais incontournables :

- l'équité sociale,
- l'efficacité économique,
- l'équilibre environnemental.

Par ailleurs, à l'aune du futur Plan de lutte contre la pauvreté, qui aura comme objectif de permettre à chacun de s'épanouir dans la dignité et le sentiment d'utilité sociale procuré par le travail en conjuguant accès aux droits, accompagnement social et formation vers l'emploi, le Département, renforcé par une gouvernance affirmée du Pacte territorial d'insertion (PTI) 2017-2020, restera fortement investi en 2019 pour :

- le Revenu de Solidarité Active (RSA) totalisera 58,8 M€ pour 2019, soit une progression de +0,6% par rapport au voté 2018. Une baisse attendue qui tarde à se concrétiser et qui peut s'expliquer par :
 - la baisse des contrats aidés en 2018 et leur nouvel environnement en tant que Parcours emploi compétences (PEC) et ainsi de nouveaux publics qui sont pris en compte dans le cadre du RSA ;
 - les effets de la réforme liée à l'indemnisation des demandeurs d'emploi : un nombre important de chômeurs de longue durée âgés de 50 à 52 ans deviennent maintenant bénéficiaires du RSA au bout de 2 ans, et rentreront de ce fait dans le dispositif en 2019 ;
 - la structuration des familles affectée par le retour à domicile de jeunes adultes sans emploi, et qui majore d'autant le montant du RSA versé à l'allocataire.
- son soutien pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi :
 - par l'aide aux postes ainsi qu'au fonctionnement d'une trentaine de Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : ateliers, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion, avec près de 2 M€. De nouveaux projets sont actuellement à l'étude tant par leur opportunité de concourir au maillage territorial du département que par la diversité des compétences acquises pour consolider un retour à l'emploi pérenne des personnes les plus fragiles. Cette dynamique pourrait s'inscrire dans la perspective importante de 100 000 salariés supplémentaires, préfigurés au niveau national, pour être accueillis dans le secteur de l'IAE.
 - par la signature d'une nouvelle convention Accompagnement global avec Pôle emploi,
 - par la mise en œuvre de dispositifs numériques, plateformes bénévolat et parrainage, assortis de mise en réseau des acteurs associatifs et des entreprises,
- son accompagnement pour consolider des entrepreneurs de la filière agricole confrontés à des problématiques économiques et environnementales fortes. Plusieurs dispositifs innovants sont ainsi déployés depuis 2018 et révèlent leurs pertinences auprès de ces publics : le mentorat, l'observatoire de la santé de l'exploitant agricole et le dispositif départemental d'accompagnement pour la prévention des risques sociaux pesant sur les exploitations agricoles.

Au total, 6 M€ seront consacrés à la politique du logement et de l'habitat en 2019.

Les objectifs de cette politique sont notamment les suivants :

- soutenir l'équilibre territorial de l'offre de logements et pour lequel un soutien à l'OPAC71 est maintenu,
- accompagner la rénovation dans le cadre des programmes de l'ANRU, mais aussi les OPAH, les PIG intercommunaux, les aides à l'amélioration à l'habitat,
- lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

Plusieurs dispositifs illustrent cette implication de la part du Département dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2022 qui projette plus de 15 actions pour un projet de développement solidaire de la Saône-et-Loire et aussi le cadre de référence des politiques publiques en faveur de logement et d'hébergement pour ces publics défavorisés :

- La Maison départementale de l'Habitat et du Logement : une approche globale, une organisation centralisée et des déclinaisons territoriales, pour un service individualisé de qualité. Le renforcement de la qualité de service apporté à la population se concrétisera par la constitution d'un « guichet unique » situé en un lieu unique, clairement identifié et en capacité d'apporter des réponses précises et complètes à travers les permanences d'experts, notamment pour l'adaptation des logements au vieillissement, la modernisation et l'amélioration thermique des logements. ;
- le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : un nouveau règlement intérieur sera effectif en 2019 : ce nouveau règlement intérieur FSL intègre les obligations réglementaires instaurées par la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014 : le rôle majeur du FSL est conforté dans la prévention des expulsions locatives et un bilan annuel du FSL, insistant, en particulier, sur les bonnes pratiques transposables à d'autres territoires, doit être présenté au comité régional de l'habitat et de l'hébergement. Ces nouvelles dispositions concourront à une harmonisation des pratiques,
- le Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique : le Département mène une politique volontariste en matière de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Il est envisagé de mettre en œuvre ce dispositif sur 3 ans (2019-2021) pour être en cohérence avec la temporalité nécessaire à la réalisation des projets de rénovation compte tenu des difficultés pouvant être rencontrées notamment pour le fonctionnement du reste à charge parfois important. Ces travaux concourent à la valorisation du bâti du Département,
- la révision de la charte départementale pour la prévention de l'expulsion locative : la nouvelle charte va venir renforcer les liens entre la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) et les Commissions uniques délocalisées (CUD) afin que le FSL réponde davantage à l'enjeu de la prévention des expulsions locatives et que son intervention d'aide à l'apurement de la dette permette le maintien ou le relogement des personnes.

C. Enfance et famille

Le Département destine, en 2019, **64,8 M€ aux politiques en faveur de l'enfance et de la famille soit un budget en augmentation de près de 1,61 M€ par rapport au BP 2018**. Les principaux postes de dépenses en évolution concernent : les Lieux de Vie et d'Accueil avec l'octroi de 0,11 M€ supplémentaires pour l'ouverture d'un nouveau lieu de vie (le Phare de l'Enfance), l'accueil familial (0,1 M€) et les places d'insertion pour les mineurs non accompagnés (MNA) (environ 0,6 M€) afin de contenir les dépenses en la matière.

La ventilation du budget 2019 enfance / famille se répartit entre deux grands blocs de dépenses : « prévention et protection maternelle et infantile (PMI) » et « prévention et protection de l'enfance » :

La caractérisation de la dépense départementale dans les domaines de l'enfance et des familles résulte des modes de gestion choisis pour la mise en œuvre des politiques publiques :

- en matière de prévention et de PMI (1,81 M€), les interventions reposent essentiellement et directement sur les services départementaux (médecins, sages-femmes, cadres de santé, puéricultrices, etc., soit 82 agents), marginalement sur des subventions à des tiers ce qui se traduit par un budget facial bien moindre par rapport à celui alloué à l'aide sociale à l'enfance dans la mesure où il n'intègre pas les dépenses de personnels du Département. A noter, dans le cadre de la création du Centre de santé départemental, parmi les missions de service public qu'il exerce sur les compétences

départementales, celle de prévention et de PMI feront partie de celles qui seront développées et augmentées.

- en **matière de prévention et protection de l'enfance (61,9 M€)**, les modalités d'interventions sont de plusieurs types:
 - o des actions à domicile (assurées par les services territorialisés du Département et par des structures autorisées, tarifées et contrôlées par ce dernier),
 - o des actions de prise en charge totale d'enfants confiés (40,5 M€), faisant appels aux établissements et services autorisés, aux agents du sièges du Département (pilotage et coordination, tarification, exécution budgétaire, outillage et ressources, accueil familial, ...), et aux agents des territoires d'action sociale (décisions individuelles, suivi socio-éducatif),
 - o enfin, le traitement des informations préoccupantes au plan départemental assuré par la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et local (équipes pluridisciplinaires sur les territoires d'action sociale (TAS)) s'appuie sur les ressources humaines du Département.

Le budget 2019 de la DEF intègre les nouveaux enjeux de la protection de l'enfance tels qu'issus notamment de la loi du 14 mars 2016 mais également les contraintes fortes qui pèsent sur l'activité avec la gestion de l'afflux massif des jeunes migrants.

Dans ce cadre, les axes suivants structureront plus particulièrement la politique de prévention et de protection de l'enfance sur l'année 2019 :

- La poursuite de la **mise en œuvre du schéma départemental de l'enfance et des familles** ainsi que la **déclinaison du plan stratégique des solidarités humaines** comprenant notamment le portage des chantiers structurants suivants :
 - a. Le renforcement des capacités de pilotage de l'action départementale, par la **création de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance et l'installation de la plateforme départementale d'accueil et d'orientation des enfants confiés**.
 - b. **La structuration d'une offre de services complémentaire (ouverture d'un nouveau lieu de vie, réflexion sur la mise en place d'une équipe mobile pluridisciplinaire..)**, en lien avec les MECS et les foyers de l'Enfance, à même de répondre aux besoins des enfants à prise en charge multiples en complément des instances de régulation d'ores et déjà existantes (commissions de suivi des situations complexes). 0,3 M€ supplémentaires seront affectés à cet objectif.
 - c. La poursuite du **plan d'actions visant au développement de l'accueil familial** (14,2 M€) sur le volet recrutement mais également d'animation territorialisée du travail d'équipe.
 - d. La poursuite du plan d'actions sur le **traitement des informations préoccupantes** pour garantir la sécurité juridique et l'efficacité des moyens humains dédiés à cette mission.
- Donner une **nouvelle impulsion à la politique départementale de l'enfance et des familles, à travers notamment** :
 - a. Le renouvellement du schéma des services aux familles, en co-pilotage avec l'Etat et la caisse d'allocations familiales (CAF) ;
 - b. L'appropriation progressive et la mise en œuvre de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant à travers notamment l'engagement de différents chantiers dont celui des écrits professionnels, l'animation de la nouvelle commission d'Evaluation du Statut des Enfants Confiés (CESEC), la conduite d'un protocole départemental pour l'accès à l'autonomie des enfants confiés et plus largement l'évolution des pratiques professionnelles autour de la notion de besoins fondamentaux des enfants.
 - c. **La consolidation du service dédié à l'accueil, l'évaluation et l'accompagnement des jeunes migrants et l'adaptation constante de l'offre de services aux nouveaux besoins** par la création notamment de nouvelles places d'insertion pour répondre à l'accroissement exponentiel des flux (près de 450 arrivées en 2017 ; plus de 1000 arrivées en 2018) et réduire les dépenses sur les places inadaptées et plus onéreuses de surcroît (hôtels, etc.).

D. Collèges, jeunesse et sport

L'effort départemental reste soutenu quant à la politique en matière d'éducation et de sport. Le budget proposé est de 33,5 M€.

1) Le budget total consacré aux **collèges** s'élève à 31,83 M€ dont 19,6 M€ sont affectés à l'investissement, répartis entre 16,1 M€ pour les travaux, plus 3,2 M€ pour les équipements (achat mobiliers, équipements informatiques et numériques, matériels de cuisine...) et enfin 0,29 M€ pour le soutien à l'investissement auprès des collèges privés.

Le budget de fonctionnement des collèges ainsi que les actions éducatives dans les collèges s'élève à 12,23 M€. Il se caractérise par une diminution de 1,4 M€ de la dotation de fonctionnement des collèges, entièrement compensée par la prise en charge directe par le département des dépenses de gaz et d'électricité de la majorité des collèges. Cette mutualisation a vocation à sécuriser les coûts de fourniture de fluides. La dotation passe ainsi de 6,84 M€ à 5,42 M€.

Outre la dotation, sont prévus les moyens d'entretien courant, versés aux collèges en plus de la dotation de fonctionnement. A ce titre, 0,13 M€ sont réservés pour les collèges choisissant de réaliser des travaux en régie ; de la même façon, une enveloppe de 0,08 M€ permettra au Département de prendre en charge directement les réparations les plus conséquentes du matériel, en particulier le matériel de cuisine.

A cela s'ajoutent des dépenses de fonctionnement destinées à permettre l'entretien et la maintenance des locaux et des installations et à répondre aux urgences (0,78 M€).

En investissement, des opérations importantes démarreront concernant la restructuration de l'externat de Camille Chevalier à Chalon sur Saône pour 2,2 M€, de celui de Saint-Gengoux le National pour 2,4 M€ ou la demi-pension de Jean Moulin à Montceau pour 2 M€.

Les travaux de reconstruction de l'externat du collège de Montchanin se poursuivent et mobiliseront près de 1,80 M€, tandis qu'au collège les Dîmes à Cuisery 2,26 M€ seront affectés à la demi-pension et à diverses réfections.

Seront engagées par ailleurs des opérations de changement de menuiseries à hauteur de 2,1 M€ dont 0,5 M€ en 2019 pour 7 collèges.

Une augmentation de 17 K€ axée sur l'équipement du service de restauration, est également mise en place auprès des collèges effectuant des commandes sur la plateforme d'achat Agrilocal. Ainsi les circuits courts et l'agriculture de Saône-et-Loire sont-ils favorisés en améliorant la qualité de produits servis aux enfants et les outils de travail des agents de restauration.

L'équipement des collèges en tablettes numériques a concerné 40 collèges à la rentrée 2018, avec la distribution de 7000 tablettes. Les budgets d'investissement successifs représentent 4,5 M€ depuis 2015 et 1,5 M€ sont proposés pour l'année 2019.

2) Le budget dédié au **sport et aux activités parascolaires** (1,67 M€) se caractérise ainsi :

La préservation du partenariat avec les mouvements d'éducation populaire pour construire des projets en lien avec les priorités d'action départementale auprès des publics collégiens et autres publics jeunes (actions d'éducation aux médias, à la citoyenneté...). Les subventions allouées aux mouvements de jeunesse, représenteront 0,17 M€ en 2019.

Un budget des sports porté à 1,14 M€ en 2019. Depuis 2017, les bases d'une nouvelle politique sportive permettant de mieux orienter les crédits de la politique sportive vers des actions venant en appui des priorités départementales (sport scolaire, sport adapté, sport de pleine nature...) ont été posées.

Enfin, le budget prévoit une subvention du département de 50 K€ pour apporter un soutien aux communes de Chalon sur Saône et Macon accueillant chacune une étape du Tour de France 2019.

E. Le service départemental d'incendie et la protection civile (SDIS)

Le budget de fonctionnement du SDIS, établi à 15 M€ progresse de 0,3 M€. Sur les prochains exercices, seront questionnés les effets des recrutements envisagés et de la réglementation des temps de travail adaptés de 24 h ainsi que le travail des pompiers volontaires.

Suite à délibération du 21/12/2017 de l'AD, le plan « Immo 3 » a été fixé selon l'évaluation du SDIS. Il s'avère qu'une sous-estimation des besoins courants de 2019 en investissement a été constatée. Suite à réunion avec le SDIS le 31/07/2018, une demande de répartition des crédits entre 2020 et 2019 a été sollicitée. Les crédits prévus en autorisation de programme (AP) ont donc été portés à 2,15 M€ sur 2019 soit + 0,7 M€ par rapport à la programmation initiale sans modifier le montant global de l'AP.

F. Le centre de santé départemental poursuit son développement rapide

Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes sur l'ensemble du territoire départemental, et à la perspective de nombreux départs à la retraite dans les 5 années à venir qui ne seront pas remplacés, le Département a créé un centre de santé à l'échelle de son territoire. Il s'agit d'un complément à l'existant et en aucun cas d'une concurrence. Le travail en amont et l'approbation des différents acteurs, ARS, CPAM, Conseil de l'Ordre des médecins, Conseil national des centres de santé, etc. démontrent la nécessité de trouver ensemble des solutions face à la pénurie.

En 2018, ce centre de santé a ouvert quatre implantations territoriales (Digoin, Autun, Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines) et 9 antennes. Ce modèle de centre de santé « multi sites » regroupant des médecins salariés répond au besoin de couverture en médecine générale des territoires ne bénéficiant plus à ce jour de la présence de médecins libéraux. L'année 2018 a démontré que ce projet répondait aussi aux aspirations des professionnels de santé puisque déjà 30 médecins ont donné leur accord pour une arrivée progressive au sein des centres de santé du département.

Le budget 2019 qui vous est proposé, approuvé préalablement par le conseil d'établissement du centre de santé, est basé sur un principe d'équilibre, dont les recettes générées par les actes dispensés par les médecins salariés du centre de santé départemental constituent la source de financement principal (3,44 M€), à laquelle s'ajoute le financement de la CPAM (0,8 M€), ainsi qu'une participation du département (0,6 M€), correspondant à la masse salariale des médecins qui s'impliqueront dans les missions obligatoires (PMI, APA, ASE, MDPH).

Les dépenses du Centre de santé départemental (4,84 M€), suivies en budget annexe traduisent l'effet, en année pleine, du fonctionnement des centres ouverts en 2018. Ce budget intègre, aussi, l'ouverture d'un centre territorial à Mâcon et le renforcement des équipes, dont 10 médecins supplémentaires. La masse salariale représente la dépense principale du centre de santé (4,3 M€). Elle prévoit la présence de 33 équivalent temps plein de médecins répartis en 40 postes et la présence de 18 temps plein d'agent administratif. 100 000 euros seront consacrés au démarrage des nouveaux centres et antennes. 0,37 M€ seront nécessaires pour le fonctionnement de tous les sites du centre de santé, auxquels s'ajoutent les crédits nécessaires à l'équipement des centres (0,17 M€)

G. Une nouvelle mission : la gestion de la subvention globale du Fonds Social Européen (FSE)

Le Département a signé une convention de subvention globale FSE 2018-2020 qui l'engage sur une délégation de gestion du fonds européen sur la période 2018-2020 pour un montant de 5 027 406 €.

Le Fonds Social Européen a pour objectif de soutenir la création d'emplois de meilleure qualité dans l'Union Européenne et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, personnes handicapées, salariés, étudiants etc.), prioritairement en direction des groupes les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion.

Cette convention triennale organise une répartition des crédits en direction de porteurs de projets externes (collectivités, intercommunalités, établissements publics, associations tout comme vers les opérations internes du département directement intégrées dans son budget.

Deux axes ont été retenus dans le cadre du programme opérationnel national (PON-FSE) :

- L'axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion : mise en œuvre de parcours de retour à l'emploi, développement de projets d'innovation sociale, amélioration de la lisibilité des offres d'insertion... L'axe 3 a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion. Présentation détaillée.
- L'axe 4 : il est relatif à l'assistance technique avec un objectif spécifique de piloter, coordonner, animer, évaluer le programme opérationnel national et d'appuyer sa mise en œuvre. Une enveloppe est octroyée au titre du FSE permet la prise en charge des salaires des agents en charge de la gestion du Fonds.

Ainsi, les opérations proposées par les porteurs de projets seront composées d'une ou plusieurs actions, qui devront participer notamment à :

- à la levée des freins qui font obstacle à l'insertion des saône-et-loirien ;
- au développement du potentiel et des capacités des participants, à leur redynamisation et à leur remobilisation ;
- à la construction de parcours d'insertion sociale et professionnelle individualisés et cohérents ;
- à améliorer la couverture territoriale de l'offre d'insertion.

Le budget consacré à la gestion du FSE est traduit dans une autorisation d'engagement, votée au budget primitif 2018. Le budget primitif 2019 est l'occasion d'ajuster cette autorisation d'engagement en dépenses à hauteur des crédits nécessaires au paiement des opérateurs externes du département.

En parallèle, le budget départemental assurant le rôle d'intermédiaire dans la gestion des fonds européens, prévoit une recette équivalente correspondant aux appels de fonds réalisés auprès de l'Union Européenne via la Direccte de Bourgogne Franche Comté sur présentation des certifications de service fait.

Les opérations internes au département n'ont pas fait, en 2018, l'objet d'une demande de FSE pour 2019 et 2020. Trois projets pourraient d'ores et déjà mobiliser le cofinancement du FSE :

- la départementalisation du SMGS en lien avec la gestion départementale des espaces naturels sensibles (ENS) avec l'orientation spécifique de parcours intégrés d'accès à l'emploi ;
- la plateforme parrainage et bénévolat qui pourrait donner lieu à des projets cofinancés par le FSE ;
- un temps dédié à la direction de l'insertion et du logement social en tant que facilitateur départemental de la clause sociale.

2. Solidarités territoriales

L'année 2019 souligne l'effort renforcé du Département sur les solidarités territoriales avec près de 6 M€ de plus qu'en 2018, soit un total de plus de 82 M€.

Les grands chantiers routiers, qu'il s'agisse de la RCEA ou des routes départementales sur lesquelles le Département augmente son investissement, représente la moitié de ces dépenses.

Le déploiement du THD entre dans sa deuxième année et les chantiers vont se multiplier en 2019 sur tout le territoire de la phase 1. De surcroît, concernant la phase 2, l'arrêté du Premier Ministre concernant le déploiement de la fibre optique avec Covage devrait être publié au début 2019 pour permettre de débiter plus tôt que prévu les travaux pour les territoires concernés.

Le soutien maintenu aux territoires passe aussi par les aides aux communes, qu'il s'agisse de subventions ou d'appui à leur projet. L'attractivité de la Saône-et-Loire est également renforcée avec les actions touristiques dont le Route 71 en 2019.

La culture et l'agriculture sont également au cœur des préoccupations de l'année 2019. Orientée autour de la notion d'empreinte, la politique culturelle 2019 permet ainsi d'alimenter les réflexions des élus locaux et des citoyens face aux défis du monde actuel. L'agriculture doit également faire face à de nombreux défis, dont le changement climatique qui s'est illustré dramatiquement en 2018 avec la crise de la sécheresse. Pour y répondre, le Département a mis en place un dispositif de 10 M€ pour répondre d'une part, à la crise sociale qui serait advenue sans une réaction forte et, d'autre part, aux besoins d'interroger le modèle économique des exploitations.

<i>(en M€)</i>	Investissement	Fonctionnement	Total
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES	69,28	13,01	82,29
dont Routes et infrastructures	36,82	4,81	41,63
dont THD	22,00	0,80	22,80
dont Aides aux territoires, au cadre de vie à l'attractivité de la Saône-et-Loire	7,23	3,30	10,53
dont Politique culturelle	1,63	2,94	4,57
dont Soutien à une agriculture performante	1,60	1,16	2,76

A. Routes et infrastructures

Près de **37 M€** seront alloués aux routes et infrastructures en section d'investissement.

4,76 M€ seront consacrés au fonctionnement en 2019. S'il est principalement constitué de dépenses d'investissement et de ressources humaines (budget DRHRS), le budget de fonctionnement relatif aux routes et infrastructures n'en revêt pas pour autant une moindre importance. Ces dépenses répondent en effet à des enjeux forts en termes de sécurité routière. De plus, maintenir un niveau constant d'entretien permet de minorer des coûts d'investissement élevés à plus long terme.

Ainsi, **plus de 50% de ces dépenses (2,45 M€) sont destinées à l'entretien des routes départementales.** Il s'agit de l'entretien direct des voiries mais aussi du fauchage et du curage des fossés. De surcroît, près d'un quart sera orienté sur la viabilité hivernale et en particulier les prestations des entreprises venant compléter les services majoritairement internalisés. L'achat des fondants routiers représente environ 0,28 M€.

Le pilotage budgétaire de la viabilité hivernale sera basé sur une adaptation des besoins au regard des conditions climatiques observées ces dernières années, tout en préservant des marges de manœuvre en cas d'hiver plus rigoureux. Enfin, les dépenses de signalisation constituent le 3^{ème} poste en fonctionnement avec un niveau de dépenses de 0,63 M€ (essentiellement de la signalisation horizontale pour 0,60 M€).

Le budget pour les dépenses d'investissement s'élève à environ 36,8 M€. Il correspond à un niveau important d'investissements qui sont pour plus d'1/3 prévus en autorisations de programme (AP) et pour un peu moins de 2/3 en opérations individualisées et commandes diverses.

Sur les 13,66 M€ de crédits prévus en AP, deux projets portent la majorité des crédits :

- **6,80 M€ pour la desserte ZI Nord « Saôneor »**, dont le chantier a débuté en 2016 par le démarrage de la construction de l'ouvrage sur l'A6, puis les terrassements pour les chaussées en 2017. Il s'est poursuivi en 2018 avec les travaux pour la réalisation du viaduc sur le canal et les cours d'eau, le giratoire « route de Champforgeuil » ainsi que les passages à faune. En 2019, les travaux du viaduc prendront fin. Sera également réalisé le giratoire de la RD19. Les travaux d'assainissement et de chaussées seront entrepris avant de finir par les aménagements paysagers et les mesures compensatoires environnementales ;
- **2,69 M€ pour la poursuite de la participation au programme d'accélération des travaux sur la RCEA (fin de la phase 1)** ; la phase 2 a déjà fait l'objet d'une avance de 10 M€ à fin 2018 et prévoit la reprise des appels à financement à partir de 2020.

Les **opérations individualisées**, avec un montant prévisionnel de **22,97 M€**, concernent :

- Les travaux sur les chaussées (56,5%), autrement dit les réfections des couches de roulement (préparation de chaussées, réfection en matériaux bitumineux et coulés à froid ou en enduits superficiels) et au renforcement et calibrage des routes départementales. Cette programmation est établie par le pôle ingénierie et environnement routier en collaboration avec les services territoriaux d'aménagement au regard de la politique de gestion raisonnée des chaussées ;
- Plusieurs projets routiers d'importance sont prévus en 2019 soit par leur réalisation, soit par le lancement de leurs études (rectification de virages à Mary, aménagements de carrefours à Cormatin et Allériot, recalibrage de chaussée à Lessard le National, créations de tourne-à-gauche à Gergy et Senozan...).
- Les investissements sur les ouvrages d'art représentent près de 2,40 M€, soit 10,45% des opérations individualisées, qui sont pour moitié des travaux lourds tels que ceux sur la buse de déversoir à Torcy, les reprises du Pont du Bois des Reppes à St Ambreuil, du Pont du Mauguin à Igornay, du Pont des Gilles à St Symphorien de Marmagne, de la réfection du mur du Champ Nalot à Dracy le Fort et d'un mur de soutènement à St Clément sur Guye et d'autres opérations plus légères ;
- les différentes signalisations représentent un poste moindre (1,10 M€) mais néanmoins toujours très important au regard des enjeux de sécurité ;
- les crédits (0,70 M€) pour les travaux sur le réseau départemental pour partenaires extérieurs représentent une dépense constante, mais il faut souligner que ces dépenses sont accompagnées de recettes.

Dans le cadre de la modernisation et de l'innovation du service public rendu sur les routes par les agents départementaux, une expérimentation a été lancée en novembre 2016 pour deux ans. Elle vise à doter les agents de certains centres d'exploitation et leurs véhicules d'intervention d'outil nomade embarqué et connecté (tablette/smartphone et capteur). Ces nouveaux outils permettent de disposer de davantage de données métier, de les fiabiliser et de faciliter leur transmission notamment en temps réel. L'ensemble des informations recueillies doit permettre une meilleure planification des différentes interventions, mais également de sécuriser et d'améliorer l'exploitation et la viabilité du réseau routier. Cette expérimentation, en cours d'évaluation en

2018, sera étendue à deux services territoriaux d'aménagement (Autun-Le Creusot et Mâconnais) en 2019 avant un déploiement total sur l'ensemble du périmètre de la direction des routes et des infrastructures.

Des recettes de fonctionnement importantes sont prévues (1 M€) provenant essentiellement des redevances d'occupation du domaine public, des contributions des responsables de dommages au domaine public routier et de la vente d'eau (Barrage du Pont du Roi).

Il convient enfin de noter que plusieurs projets d'importance font l'objet de cofinancement ou subventionnement soit avec l'Etat, soit avec d'autres collectivités. Cela permet au Département de disposer de recettes d'investissement non négligeables (7 M€) pour financer les projets dont il est maître d'ouvrage, telles que les opérations Saoneor (Etat, Région), voies vertes (notamment Région et FEDER) et les travaux sur le réseau départemental pour partenaires extérieurs (entreprises, communes et intercommunalités).

B. Aménagement numérique et Très haut débit

Le Département poursuit en 2019 la construction des réseaux optiques suivant le planning d'études élaboré conjointement avec les territoires, dans le cadre de marchés de travaux et selon 5 lots géographiques choisis au stade de la conception puis de l'attribution des marchés.

L'exploitation progressive du réseau construit sera effectuée par la société BFC Fibre filiale d'Orange, qui est l'opérateur retenu par la Société publique locale (SPL) Bourgogne Franche-Comté Numérique. Le contrat SPL BFC Fibre est signé depuis janvier 2018 et les conditions d'accès au réseau par les fournisseurs d'accès internet sont publiées depuis octobre 2018.

Le budget annexe prévoit une inscription budgétaire prévisionnelle de 24,34 M€ équilibrée en dépenses et en recettes. Dans cette enveloppe, les travaux de déploiement pour 2019 sont évalués à 22 M€.

Dans l'attente du transfert de certaines charges d'exploitation à la SPL dont les modalités sont en cours de discussion, le Département doit assurer les frais de maintenance et d'exploitation des réseaux construits sur son budget de fonctionnement. Il est donc prévu une enveloppe de 0,11 M€ pour faire face aux frais de location des fourreaux à Orange pour le passage des fibres départementales et autres supports ENEDIS.

Pour couvrir son reste à charge sur ce projet, estimé initialement à 60 M€, le Département prévoit de lancer une consultation des financeurs potentiels début 2019 pour rechercher un ou des contrats de financements compte-tenu d'une part, du contexte actuel de taux très bas sur les marchés financiers, et d'autre part, des incertitudes sur la réalité finale des coûts du projet pour le Département, pesant naturellement sur tout projet d'investissement de cette ampleur. Aussi, est-il nécessaire d'anticiper une évolution du reste à charge pour le Département selon la réalisation des travaux dont le dimensionnement évolue en fonction des conditions de déploiement. Dès lors, l'année 2019 serait le temps durant lequel des contrats de financements seraient conclus avec un droit de tirage maximum de 85 M€ permettant une mobilisation au plus juste des montants nécessaires pour les années à venir. Au fur et à mesure des négociations, comme tous les contrats de financement conclus tous les ans, ces contrats spécifiques seraient présentés dans « l'état de la dette » transmis annuellement à l'Assemblée départementale dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires.

L'Etat a reprecisé depuis le 14 décembre 2017 les conditions de déploiement du très haut débit. Ainsi de nouvelles opportunités de financements privés sur les projets de réseaux publics ont été offertes aux collectivités en vue d'effectuer des déploiements complémentaires dans le périmètre des zones d'initiative publique. Ces procédures sont qualifiées « Appels à manifestation d'engagements locaux » (AMEL).

Le Département de Saône-et-Loire a lancé une procédure AMEL sur les territoires non concernés par les zones déjà préemptées par les opérateurs privés et le réseau d'initiative publique (RIP) en cours de construction et a retenu la proposition de la société Covage. Son engagement est en attente de promulgation d'un arrêté du Premier Ministre (Rapport relatif à la signature de la convention de déploiement de la fibre optique en zone AMEL sur le territoire de la Saône et Loire proposé à cette même AD).

C. Aides aux territoires, au cadre de vie et à l'attractivité de la Saône-et-Loire

Plus de 10 M€ seront consacrés en 2019 à l'amélioration du cadre de vie des habitants dans les territoires, et au soutien aux acteurs présents.

1) Accompagnement des territoires

Le Département a souhaité maintenir son effort financier à destination des territoires, revisitant ainsi en profondeur ses modalités de soutien et, plus généralement, de relation du Département avec les collectivités locales.

Aussi, il reconduit son Appel à projets territorial pour le financement des projets des collectivités à hauteur de 5,5 M€.

Pour une meilleure lisibilité, les modalités d'intervention ont été regroupées en 5 volets thématiques et ont fait l'objet d'ajustements et de compléments suite aux Conférences de territoire afin d'être en phase avec les attentes des collectivités :

- Services de proximité du quotidien,
- Urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement,
- Développement, Promotion, Valorisation et Attractivité des Territoires,
- Mobilités physiques et numériques,
- Santé.

Par ailleurs, le Département a proposé en 2017 la mise en place d'une démarche pluriannuelle de projet dénommée « Saône-et-Loire 2020 ». Cette réflexion a abouti à la présentation de documents d'orientations pluriannuelles, pour un mode d'intervention mieux ciblé en fonction des enjeux et des priorités identifiés sur chacun des territoires SCOT. Ces documents formalisent la façon dont le Département entend orienter son intervention, notamment au titre du financement des investissements structurants. Aussi, à compter de 2018, le Département apporte un soutien complémentaire de 1,5 M€ à l'émergence de certains projets à portée structurante. Ce soutien est reconduit en 2019.

7 M€ seront ainsi consacrés au soutien des collectivités dans le cadre de l'Appel à projets 2019 des territoires. Des soutiens spécifiques pourront en outre être présentés en fonction de la nature et de l'intérêt des projets des collectivités.

2) Développement du réseau Voies vertes

Dans la continuité de la politique ambitieuse et volontariste menée sous maîtrise d'ouvrage départementale en faveur du développement du réseau de Voies vertes en Saône-et-Loire, un certain nombre d'études et d'acquisitions ont été effectuées en 2017 préalablement au démarrage des travaux.

Ainsi, **la Voie verte Saint Julien sur Dheune – Saint Léger sur Dheune sera en travaux au printemps 2019 et l'aménagement de la section de Voie bleue située entre Tournus et Ouroux-sur-Saône (20 km) devrait démarrer à l'automne (1,05 M€)**. Le long du canal, une première tranche de travaux pourrait être lancée sur 90 % du tracé à partir de Saint-Léger-sur-Dheune en direction de Saint-Julien-sur-Dheune (1,57 M€). Une enveloppe budgétaire de 0,46 M€ est réservée pour l'entretien de sections de Voies vertes. En outre, des crédits de 300 K€ sont inscrits au budget pour la reprise d'un ouvrage d'art à Sologny et du pont de la Mouge, ainsi que pour la réfection de couches de roulement dans le Mâconnais et le Chalonnais et la mise en place de barrières de sécurité dans l'Autunois.

3) Attractivité du territoire et tourisme

L'attractivité et le tourisme font l'objet d'une attention particulière dans la politique départementale, en tant que levier d'action pour la vitalité du territoire et seront dotés d'un budget global de 2,7 M€ :

- Le déploiement remarqué d'une signalétique autoroutière touristique et culturelle est aujourd'hui bien engagé et sera achevé en 2019 (0,3 M€), sur les bases totales initialement prévues à hauteur de 0,78 M€, en coopération étroite avec les EPCI concernés.

- L'effort d'accompagnement des collectivités locales sera poursuivi dans le cadre de la démarche « Saône-et-Loire 2020 » en matière d'aménagement touristique.

- Après une période préparatoire conduite en 2018, le projet stratégique de la Route71 sera déployé en 2019, sur la base d'une AP de 0,8 M€ et visera l'opérationnalité d'une application digitale en direction de l'œnotourisme et de la découverte du patrimoine, en temps réel, pour faciliter la visite des touristes (hébergements, restauration, découverte, évènementiels) dès le début de la saison touristique. Cette application sera doublée d'un réseau de connectivité sous forme de bornes interactives, véritables jalons des appellations et également placées dans les villes portes d'entrée du Département.

Cette application, si elle vise dans un premier temps, la filière de l'œnotourisme, s'adressera à terme à toute la Saône-et-Loire et à tous les atouts touristiques des territoires.

- Un effort particulier sera demandé à l'ADT71 pour la promotion de la Route71, tout en maintenant les actions touristiques génériques en direction des territoires (itinérance vélo, fluviale, etc.).

- Le budget de l'ADT sera consolidé à cet effet à 1,5 M€ dont la moitié sera dédiée à des actions ciblées, dont une communication d'accompagnement du lancement de la Route71 ; le soutien aux offices de tourisme étant maintenu à travers une aide à l'UDOTSI.

Enfin, lors du passage et de l'étape 2019 du Tour de France (Chalon – Mâcon), le Département, au titre du tourisme, assurera la promotion et la visibilité de la Saône-et-Loire avec un budget partagé.

- Outil partenarial indéniable de consolidation de l'attractivité départementale en matière de sport hippique, le GIP Equivallée Haras national de Cluny poursuit une trajectoire d'autonomisation par des recettes accrues et verra le soutien maintenu en 2019 à concurrence de 0,17 M€.

- La plateforme aéroportuaire de Saint-Yan, sur laquelle l'ENAC poursuit un développement soutenu, verra le budget global du SYAB confirmé à 0,1 M€ et l'ouverture d'une enveloppe d'investissement au titre de l'effort départemental pour la remise à niveau de la poste est prévue à concurrence de 1,5 M€, en l'attente des co-financements attendus de la Région et de l'Etat, au regard de leur compétence (mobilité, formation).

4) Soutien à l'aménagement et à l'ingénierie

En parallèle des actions menées en direct par le Département dans le cadre du soutien aux collectivités en ingénierie dans le domaine de l'eau, le Département souhaite élaborer une plateforme d'ingénierie avec les principaux acteurs (CAUE, ATD, SYDESL, PNRM).

Il reconduit ses partenariats financiers à hauteur de 0,45 M€ pour le CAUE, 0,40 M€ pour l'ATD et 80 K€ pour le PNRM, organismes qui poursuivent des missions d'aménagement et d'appui en ingénierie de projets aux communes et intercommunalités du Département.

5) Préservation des espaces naturels sensibles (ENS)

Des dépenses sont prévues pour l'entretien des Espaces naturels et sensibles, et plus particulièrement pour la réfection du platelage (plan de circulation en planches) du Marais de Montceau l'Etoile, à hauteur de 0,15 M€ sur 2019. D'autres sites, tels que l'Etang de Pontoux ou la Lande de Nancelle, sont entretenus et mis en valeur par le Département (25 000 € en investissement et 33 850 € en fonctionnement).

6) La sécurité de l'alimentation en eau potable :

Pour le domaine de l'eau, le Département poursuit sa politique de soutien aux collectivités par son assistance technique en matière d'assainissement, de gestion des rivières et protection des puits de captages.

Le coût global réparti dans les différentes directions ressources est estimé à 0,90 M€ avec la mise en place de nouveaux programmes (2019-2024).

Les agences de l'eau vont revoir leurs modes de soutien qui représentent actuellement une enveloppe d'environ 0,30 M€ par an. Ceci pourrait diminuer les recettes de ce poste à l'avenir.

En fonctionnement, le budget est de 0,235 M€ correspondant principalement aux participations aux budgets des EPTB Saône-Doubs et Loire ou SYDRO et une prestation en analyses d'eau nécessaire à l'assistance technique.

En investissement, le Département maintient son financement aux opérations d'interconnexion des réseaux d'eaux inscrites dans le schéma élaboré par le SYDRO (autorisation de programme de 1,5 M€ en cours) et ses autres financements de l'Appel à projets 2019 (enveloppe réservée de 1,2 M€ pour les projets d'amélioration des systèmes d'assainissement et des renouvellements de réseaux d'eau potable).

D. Politique culturelle

Note méthodologique : suite à la réorganisation de la structure budgétaire des musées et autres entités culturelles du Département, comme le Centre Eden et le LAB 71, la majeure partie des budgets de moyens généraux en fonctionnement et en investissement portés jusqu'en 2017 directement par ces structures a été intégrée à partir de l'exercice 2018, comme pour les autres politiques publiques, dans les moyens support des politiques publiques détaillés un peu plus loin dans le présent rapport.

Les trois axes de la politique culturelle départementale définis en 2016 - faciliter la rencontre du territoire et de ses atouts, celle de soi et celle des autres, faire entrer la culture dans l'ère numérique – trouveront à nouveau leur traduction dans les projets engagés.

En 2019, le fil rouge de la programmation culturelle sera l'Empreinte, un thème qui pour la première fois, sera décliné par l'ensemble des sites départementaux afin de renforcer la visibilité et souligner la cohérence de l'action départementale. Les manifestations organisées inciteront les visiteurs à réfléchir aux formes et aux impacts multiples que revêtent les empreintes laissées de manière plus ou moins volontaire, plus ou moins durable, par les êtres vivants et par la nature sur le territoire, dans les corps et dans les consciences.

Après avoir intégré des contenus informatifs sur les sept tables tactiles disponibles dans ses établissements (musées, archives et bibliothèque départementale, Centre Eden et Labo71), le Département offrira aux utilisateurs de ces tables un **service numérique innovant** qui permettra à la fois de valoriser les ressources culturelles des établissements, d'afficher leur appartenance au même réseau, et de susciter l'interaction entre les publics à travers les activités qui leur seront proposées. Au-delà, les structures culturelles départementales pourront y intégrer toutes formes de contenus, investir de nouveaux champs grâce aux technologies numériques et ainsi, exercer leur mission de transmission des connaissances et d'accès démultiplié à la culture.

Pour la troisième année consécutive, tant l'aménagement et l'équipement de lieux patrimoniaux, artistiques ou culturels, que la conservation des archives et des objets mobiliers, seront soutenus par les **compétences d'ingénierie culturelle** mises au service des porteurs de projets institutionnels et associatifs. Cet accompagnement sera désormais ouvert au soutien des projets d'inclusion numérique afin de déployer dans l'ensemble du territoire, auprès des personnes qui en sont éloignées, l'information et les connaissances facilitant l'usage du numérique dans la vie quotidienne.

Les Grottes d'Azé, avec leurs 27 000 visiteurs annuels, comptent désormais parmi les sites touristiques incontournables du territoire. Les investissements qui seront réalisés en 2019 pour la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil des visiteurs doté notamment d'une salle pour les scolaires et d'une boutique, puis l'aménagement paysager de l'accès aux grottes, devraient renouveler l'intérêt pour ces curiosités naturelles riches d'histoire (0,70 M€ prévus sur 2019).

Le fonctionnement quotidien des sites patrimoniaux tous ouverts au public, la réalisation de leurs actions en faveur de la diffusion des connaissances et de la mise en valeur du territoire, sont rendus possible grâce aux

moyens qui leur sont attribués chaque année. Le soutien du Département en faveur de nombreux porteurs de projets publics ou associatifs, actifs en matière de patrimoine local, sera également maintenu au même niveau.

Enfin, l'année 2019 marquera un tournant dans l'histoire du **Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson** : tandis qu'une deuxième labellisation nationale pour une nouvelle période de six ans est attendue de l'Etat. **Le Département**, conscient de la forte attractivité de ce site réputé mais soucieux de préserver son capital naturel, **portera désormais directement le projet de protection, de gestion et de mise en valeur du Grand Site avec l'aide de ses partenaires institutionnels (budget 2019 fonctionnement et investissement : 0,47 M€ hors moyens humains et moyens généraux).**

En 2019, les actions des réseaux de lecture publique s'inscriront quant à elles dans la continuité des années précédentes. En investissement, les achats de documents (livres, cd musicaux, dvd) constituent le principal poste budgétaire nécessaire au développement de l'activité des bibliothèques de Saône-et-Loire.

Ces achats de documents sont complétés par des ressources numériques autour de l'auto-formation. Le changement du logiciel métier, ainsi que de site internet prévu en 2019 permettra notamment l'intégration de ses ressources et leur mise à disposition au plus grand nombre sur le portail web.

L'essentiel du budget de fonctionnement proposé est consacré à la diffusion et la médiation du fonds documentaire de la Bibliothèque départementale, soit 108 K€. Celui-ci intègre les frais de reliure des documents (62 K€), conformément à la mise en œuvre du nouveau marché d'équipement. Par ailleurs, outre son accompagnement pour l'aide à la lecture publique, le réseau des bibliothèques est animé via la saison culturelle (34 K€). En 2019, sa thématique suivra le fil rouge culturel « l'Empreinte ». La saison culturelle intègre des événements construits de façon multi-partenariale et pour certains en synergie avec les autres services culturels.

Enfin, dans la continuité des années précédentes, les actions de formation des bibliothécaires de Saône-et-Loire (13 K€) s'enrichissent de nouvelles thématiques liées notamment au numérique et la politique documentaire.

Le budget « animation » du fonctionnement du Centre Eden vous est proposé en stabilité en 2019 à hauteur de 95 K€. En 2019, une nouvelle exposition temporaire sur la thématique du mimétisme sera présentée, et associée à un programme de manifestations riche.

Les principaux investissements prévus en 2019 et relatifs à l'animation du Centre Eden comprennent principalement :

- des investissements pour le réaménagement de la salle de l'eau (40 K€) : La salle de l'eau est une salle vieillissante avec des dispositifs anciens. Son aménagement par la mise en place de nouveaux dispositifs contribuerait à son attractivité.
- La numérisation des espaces d'exposition permanentes (40 K€) : Dans l'optique d'améliorer l'offre pour les publics du Centre Eden et au regard de ce qui a été déjà entrepris pour le cabinet de curiosités, il est proposé de numériser l'ensemble des expositions permanentes du Centre Eden. Dans ce cadre, un budget est aussi prévu pour l'achat de tablettes numérique (7 500 €).
- Quelques investissements (10 K€) pour continuer à développer le cabinet de curiosités par l'achat de nouveaux objets d'arts.

Le budget de fonctionnement du Lab71 en 2019 s'élèvera à presque 80 K€. Ce budget est stable par rapport aux années précédentes et répond aux exigences d'effort budgétaire. Il permettra d'assurer les besoins en animations et en petites fournitures pour la création en interne des nouveaux modules du showroom scientifique sur la thématique du Son. Ce budget intègre également la participation du Lab 71 au festival Sans Décoder !? 2^{ème} édition (du 17 au 19 mai 2019) conjointement organisé avec la BDSL. Le budget d'investissement s'élève ainsi en 2019 à 42,5 K€ dont 20 K€ permettant d'améliorer l'éclairage scénographique du site.

Enfin, le budget 2019 pour l'action culturelle des territoires est un budget de continuité qui s'articule sur 3 volets principaux :

- le soutien au maillage territorial en structures culturelles dans le cadre de conventions triennales

- (0,67 M€). Ce maillage est enrichi par un conventionnement nouveau avec la Ville de Digoin,
- l'organisation du Schéma départemental des enseignements artistiques (0,59 M€),
 - l'aide aux manifestations culturelles d'intérêt départemental (0,275 M€).

Par ailleurs sera poursuivi le soutien à la pratique artistique et amateur ainsi qu'à la création artistique sur une enveloppe globale de 0,16 M€, en parallèle de la classe culturelle numérique. Les enseignements tirés de la saison numérique 2017 – 2018 permettent de mettre en œuvre un projet de chaîne Youtube sur le thème de « l'Empreinte », fil rouge culturel pour 2019. 200 collégiens travailleront avec leurs professeurs et une journaliste à la réalisation de 80 films de 2'30s. Les tablettes des collégiens serviront à la fois à filmer et à faire le montage. La rencontre physique de tous les élèves aura lieu le 9 mai 2019 au Lab 71 à Dompierre-les-Ormes.

E. Un soutien réaffirmé et massif à l'agriculture

Comme en 2018, le projet de budget 2019 pour l'agriculture mobilise les leviers qui restent à la disposition du Département, soit :

- L'exercice de ses compétences propres ou partagées en matière de tourisme, culture, collège, social, attractivité et solidarité territoriale, permettant la conduite d'un programme ambitieux en direction du service de remplacement, du soutien aux circuits courts et produits d'excellence, et du soutien aux manifestations agricoles d'intérêt départemental ;
- Des accompagnements complémentaires aux interventions régionales découlant du PRDA en matière d'investissement pour les exploitations agricoles et d'actions en faveur de l'environnement.

Pour 2019, le montant global en fonctionnement des domaines agricoles s'élève à 1,17 M€, y compris les dépenses obligatoires liées à la lutte contre le moustique tigre et les aménagements fonciers et forestiers, auxquels il convient d'ajouter le dispositif départemental de prévention des risques sociaux pesant sur les exploitations agricoles sur lequel 10 M€ auront été votés.

Ce dispositif innovant et simple (une avance remboursable de 10 000 € et un audit technico-économique de l'exploitation) voté le 15 novembre dernier avec une enveloppe de 3 M€ pour 2018 est complété au budget 2019 de 7 M€ pour répondre aux demandes, soit un total de 10 M€.

En investissement, le Département reconduit ses actions du PCAE sur les deux volets ci-dessous, auxquels s'ajoute une enveloppe de 0,80 M€ pour les adaptations au changement climatique telle que prévue dans le dispositif régional des aides aux agriculteurs victimes de la sécheresse :

- Bâtiments d'élevages (0,40 M€),
- Ateliers de transformation (50 K€).

En matière de politique sanitaire animale et végétale, le Département va terminer la construction des nouveaux bâtiments de son laboratoire situés à l'Espace Duhesme à Mâcon. A la fin des travaux, le bâtiment sera remis dans le cadre de la convention de gestion à la SEML Agrivalys71 dont le Département est majoritaire.

3. Moyens alloués à la mise en œuvre des politiques départementales

Afin de mettre en œuvre les politiques publiques exposées précédemment, le Département mobilise des moyens principalement humains, mais aussi financiers et généraux. Dans un souci constant d'une part, de concentrer au maximum ses ressources sur les politiques publiques, le Département cherche à optimiser les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre et, d'autre part, à donner aux agents les meilleures conditions de travail possible pour qu'ils puissent répondre au mieux aux besoins des saône-et-loiriens. Ainsi, la stratégie d'achat et les travaux sur les bâtiments départementaux permettent de limiter des dépenses d'énergies ou d'en atténuer la hausse. La modernisation des moyens informatiques et financiers simplifient de son côté le travail des agents.

<i>(en M€)</i>	Investissement	Fonctionnement	Total
TOTAL MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES	70,35	111,38	181,74
dont Ressources humaines	0,01	90,00	90,01
dont Dépenses financières	59,78	10,16	69,94
dont Autres moyens	10,56	11,23	21,79

A. Ressources humaines

Depuis plusieurs années, le Département fait preuve de rigueur dans la maîtrise des dépenses de personnel avec un taux d'exécution de son budget RH en constante progression et un objectif permanent d'optimisation des dépenses, inférieures de 7 % au ratio moyen de charges de personnel par habitant constaté pour les collectivités de même strate démographique. Un travail conséquent a été réalisé en 2018 afin d'intégrer une logique de prospective plus poussée dans la gestion de la masse salariale de la collectivité.

En effet, en 2019, la collectivité doit intégrer à ses dépenses les conséquences budgétaires de mesures réglementaires d'ampleur dont l'impact rigidifie les prévisions de dépenses :

- mise en œuvre de la troisième vague de rééchelonnement et revalorisation statutaire de l'accord PPCR « parcours professionnels, carrières et rémunération », estimée à 445 K€ ;
- intégration des assistants territoriaux socio-éducatifs et éducateurs de jeunes enfants en catégorie A, assortie du rééchelonnement indiciaire des conseillers territoriaux socio-éducatifs, estimée à 265 k€ pour près de 250 agents au total ;
- augmentation des dépenses d'allocation chômage induites par la fin des contrats aidés ;
- revalorisation des indemnités kilométriques estimée à 70 K€.

A ces évolutions imposées, d'autres mesures plus organisationnelles, à l'initiative de la collectivité, et décidées en 2018, se traduisent financièrement en 2019 :

- intégration du SMGS (Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site Solutré Pouilly Vergisson), estimée à 265 K€ ;
- création de postes d'apprentis et d'emplois permanents au service des usagers et des missions de la collectivité dans le champ des solidarités (protection de l'enfance, bienveillance en établissement social ou médico-social, plan stratégique solidarités 2020), estimées à plus de 300 K€ ;
- application en première année complète du nouveau régime indemnitaire, étendu le cas échéant à de nouveaux cadres d'emplois en fonction de la parution éventuelle des arrêtés ministériels le permettant.

Le projet de budget 2019 inclut ainsi différentes mesures contraintes ou reflétant des choix de gestion tout en maintenant un objectif de stabilisation de l'effectif à périmètre constant. Au total, l'évolution des crédits RH

(90 M€ hors budgets annexes) est contenue à 2,2% par rapport à 2018 dont plus de la moitié de l'évolution résulte de mesures d'effet national.

B. Dépenses financières

Les charges financières représentent 8 M€ en fonctionnement, dont, 4,8 M€ pour les intérêts de la dette (soit -0,8 M€ par rapport à la charge 2018), et 3,2 M€ pour la contribution du Département au fonds de solidarité, en augmentation. Pour le fonctionnement des groupes politiques 0,32 M€ de crédits sont également prévus conformément au règlement intérieur de l'assemblée départementale. Afin de gérer les mouvements financiers entre les étapes budgétaires, 0,7 M€ sont inscrits au budget. Sont constituées également à hauteur de 0,5 M€ des provisions pour risque concernant certaines garanties d'emprunt et les admissions en non-valeur en cas d'échec de recouvrement de titres. 0,2 M€ sont consacrés aux annulations de titres.

En investissement, sont inscrits 37,5 M€ correspondants au remboursement du capital de la dette et 21,68 M€ sont consacrés par ailleurs aux opérations sur les crédits revolving du Département. Compte-tenu de l'extinction de ces contrats, ce montant poursuit sa diminution de 5 M€ par an. Enfin, il est prévu 0,22 M€ pour les mouvements financiers entre les étapes budgétaires.

C. Moyens généraux

a. Moyens matériels, travaux et gestion immobilière

S'agissant des moyens mobiliers, le fonctionnement pour 2019 est proposé à 5,2 M€, soit une hausse de 6,2% par rapport à 2018 due en particulier à la hausse du carburant et de l'affranchissement postal. Les efforts de gestion et la poursuite des mutualisations en matière d'achats restent à ce jour la seule source d'économie. Les charges se répartissent principalement entre :

- 3,02 M€ pour les véhicules et matériels,
- 1,98 M€ pour les moyens généraux,
- 0,2 M€ pour la gestion des éditions départementales.

Au 1^{er} septembre 2018, le service patrimoine de la direction des finances a rejoint la direction du patrimoine et des moyens généraux pour devenir le Service de Gestion Immobilière ; 0,51 M€ se sont ainsi ajoutés au budget de fonctionnement de la direction. Les synergies de travail sur les projets patrimoniaux d'un point de vue physique, les aspects juridiques, la gestion locative et immobilière seront ainsi améliorées. Toute la gestion physique du patrimoine est désormais concentrée au sein d'une seule direction.

Après la fourniture de gaz en 2016, le Département a passé fin 2017 un important marché transversal de fourniture d'électricité au bénéfice de tous les collèges et bâtiments départementaux. A terme, et après intégration de tous les établissements (à échéance des contrats en cours), environ 0,2 M€ d'économie sont attendus chaque année pour le budget départemental, compensant les hausses annuelles de plus de 15% observées depuis juillet 2016. Les politiques d'achats mutualisés avec le SDIS (copieurs, pneumatiques, portes et portails, ascenseurs, carburants..) se poursuivent par ailleurs.

L'investissement pour 2019 s'établit quant à lui à 3,2 M€, consacrés d'une part aux acquisitions de véhicules et matériels (2,9 M€) et d'autre part aux équipements généraux des services (0,3 M€).

S'agissant spécifiquement des bâtiments départementaux, un budget d'investissement de 2,8 M€ est prévu, intégrant les travaux dans les gendarmeries et diverses opérations de mise aux normes accessibilité. En complément, 1,7 M€ seront consacrés à la poursuite des réhabilitations des centres d'exploitations. S'y ajoute un budget de fonctionnement cumulé de 1,9 M€.

Enfin, à noter une recette globale de 1,95 M€, dont la moitié concerne les loyers et redevances perçus.

b. Les moyens informatiques de la collectivité

La proposition de budget s'élève à 2,5 M€ en investissement. Ces crédits concernent principalement :

L'évolution des progiciels actuels avec le développement de services en ligne et la dématérialisation des documents. Ces crédits affectés à l'acquisition, à l'évolution et à la maintenance des applications métiers (150) et des sites Web s'élèvent à 0,9 M€. ils concernent notamment :

- **Le renouvellement de l'espace de stockage** (0,54 M€), qui permet d'assurer un espace dimensionné pour héberger en toute sécurité les données qui augmentent considérablement en raison des chantiers de dématérialisation.
- Les autres postes importants concernent l'acquisition des licences associées aux serveurs, à la bureautique, aux sauvegardes et au stockage (0,54 M€) et le remplacement des postes de travail, des écrans, acquisition de tablettes pour les routes 0,45 M€.

Le budget de fonctionnement de 1,4 M€ est en diminution (-3,5%), cela s'explique d'une part par une baisse des prestations d'assistance, d'autre part par une baisse des coûts de maintenance liée à un niveau d'investissement soutenu. Il se décompose de la façon suivante : des dépenses de téléphonie (490 K€ pour la location de lignes (70 sites), l'hébergement d'applications, les abonnements et communications téléphoniques,, des charges de maintenance des applications et des matériels (0,45 M€) ainsi que les locations d'accès aux logiciels sur le cloud (73 K€). Enfin la charge de cotisation à Territoires numériques (ex GIP E-Bourgogne) pour un montant de 0,2 M€.

c. Les dépenses en matière juridique s'établissent à 0,88 M€ pour 2019

Ce budget est en légère augmentation prenant en compte la hausse des frais de contentieux liés à la tendance à la judiciarisation de la société ainsi que l'augmentation mécanique des coûts des assurances liés aux clauses d'indexation.

d. Les dépenses de communication (0,84 M€) restent stables en 2019

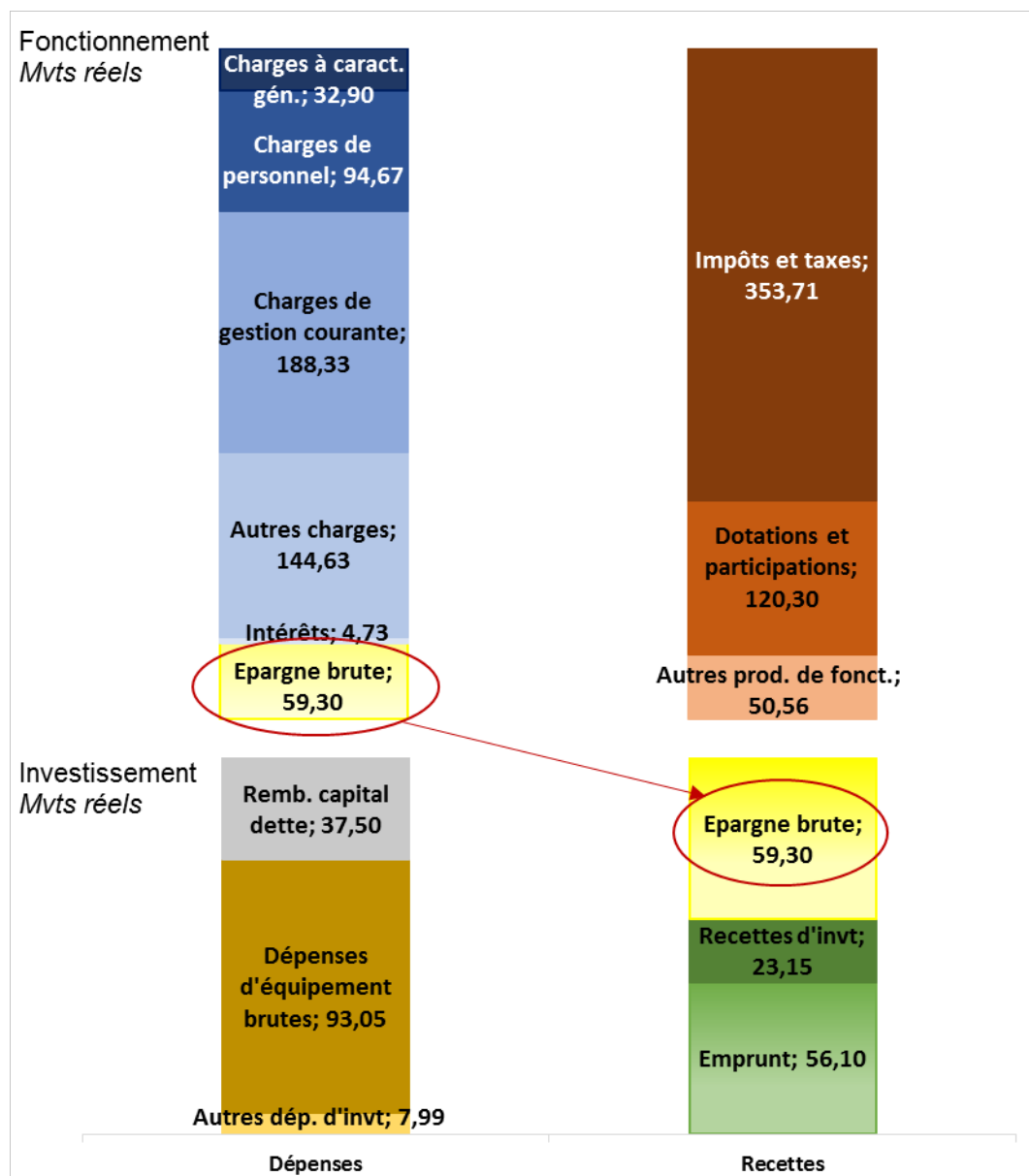
Les dépenses de communication sont relatives aux actions de promotion et d'information qui interviennent en soutien des projets dans une logique de transparence de l'action publique. Au côté du site Internet, le magazine Saône-et-Loire 71 joue toujours un rôle central pour l'appropriation des services proposés. Ces services répondent à une demande croissante de proximité et transforment l'aménagement du territoire en aménagement des territoires. Encarté au centre, le supplément du magazine revient sur les besoins spécifiques pour prendre en compte les différents publics et leur « territoire » quotidien. Le Département fait aussi de sa priorité, le soutien aux événements pour donner de la visibilité à ses compétences et créer des liens forts avec les habitants.

e. Les dépenses du cabinet du Président s'établissent à 0,89 M€ pour 2019, soit un budget à niveau constant par rapport à l'exercice 2018.

IV. De la soutenabilité du budget primitif 2019

Le léger dynamisme envisagé sur les recettes de fonctionnement, porté notamment par la taxe sur le foncier bâti, par rapport à l'évolution des dépenses de fonctionnement globale contenue dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, permet de dégager une **épargne brute** se maintenant à un haut niveau en 2019 (**59,3 M€**).

L'épargne ainsi dégagée en fonctionnement, permet de **financer des projets ambitieux en investissement**, tout en **limitant le recours à l'emprunt**.



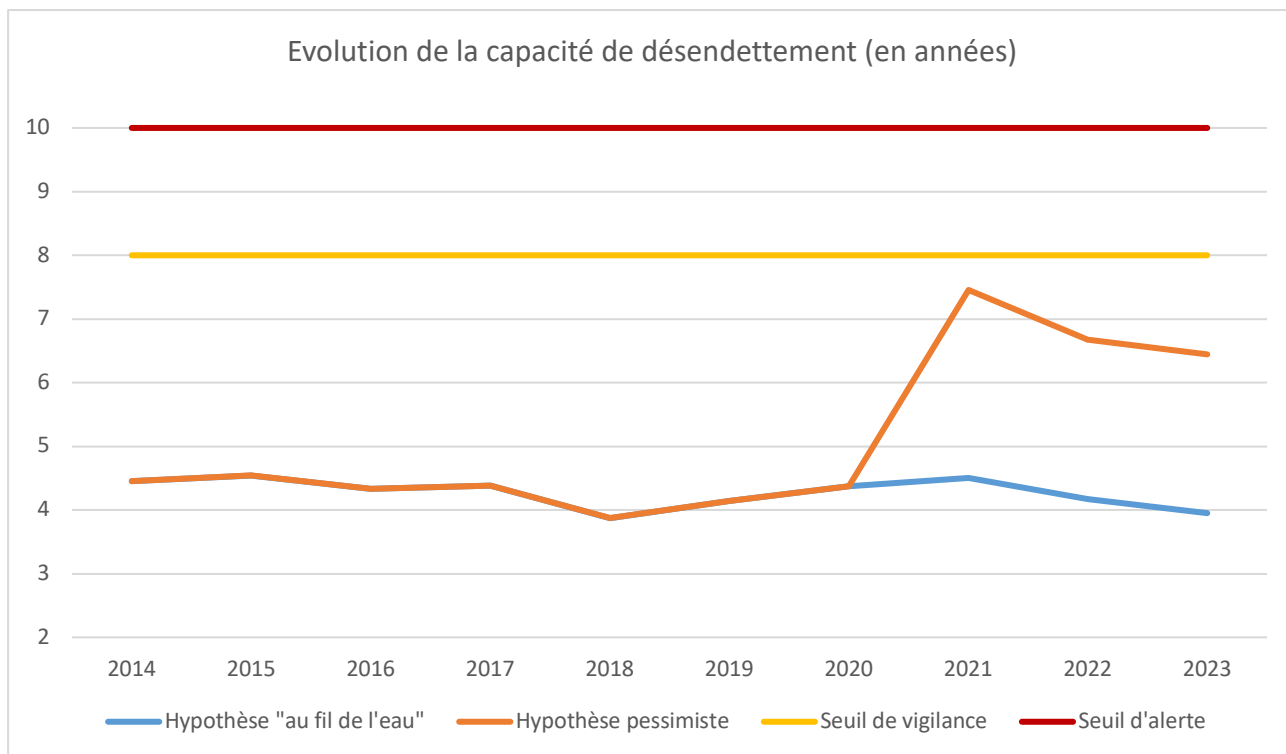
* la prévision d'emprunt n'intègre pas les écritures de résultats établis en cours d'année

Si le budget présenté est équilibré par un recours à l'emprunt de 56,1 M€, **les prévisions de compte administratif anticipé 2019 permettent toutefois d'envisager une maîtrise de l'évolution du stock de dette départemental entre 270 et 275 M€.**

Aussi, en se maintenant autour de **4 années de désendettement** potentielles, le niveau d'endettement de la collectivité resterait très **en deçà des seuils** d'alerte (8 ans) ou critique (10 ans).

De même, comme indiqué dans le rapport sur les orientations budgétaires pluriannuelles débattu le 15 novembre dernier, et ce, malgré d'éventuels risques pesant sur ses recettes dès 2021, qui entraîneraient une

dégradation de son épargne brute et ainsi une hausse de sa capacité de désendettement en 2019, la capacité de désendettement du Département s'améliorerait à nouveau dès l'année suivante. Le niveau d'endettement se maintiendrait ainsi à un niveau financièrement soutenable pour le Département.



Je vous demande de bien vouloir approuver ce projet de budget primitif 2019, établi :

- sans modifier les règles d'amortissement du patrimoine départemental ;
- en fixant au chapitre budgétaire le niveau de vote des crédits, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement, sans spécialisation d'article ;
- en substituant leur nouveau grade à celui détenu précédemment par les agents bénéficiaires d'un avancement ou d'une promotion durant l'année ;
- en supprimant le dispositif « inclusion numérique » voté à l'Assemblée départementale du 16 novembre 2017 en application des mesures gouvernementales sur l'aménagement numérique mettant en place un dispositif national en la matière ;
- en autorisant le versement de la contribution au SDIS pour un montant de 15 M€ en fonctionnement et de 2,15 M€ en investissement, conformément à la convention Département-SDIS 2017-2019 ;

- en abondant sur provision un montant de 18 500,00 €, afin de couvrir uniquement le montant que représenterait l'appel en garantie de la collectivité, des échéances 2019 des 4 prêts de l'EPDHPAD du Creusot et du prêt unique du Centre hospitalier de Montceau-les-Mines, comme indiqué ci-dessous.

ANNEXE : REPRISE POUR PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET DEPRECIATION D'ACTIF 2019

Emprunteur	Année de l'opération	Nature de l'opération	Montant de la quotité garantie	Echéancier de l'amortissement	Provision 2018	Risque sur annuité 2019	Ajustement provision sur 2018
EPDHPAD DU CREUSOT (10411043)	2008	Reconstruction de la Résidence Saint-Henri au Creusot	400 000,00 €	02/08/2024	32 306,58 €	27 178,40 €	5 128,18 €
EPDHPAD DU CREUSOT (1149777)	2008	Reconstruction de la Résidence Saint-Henri au Creusot	1 187 500,00 €	01/08/2043	54 774,20 €	53 130,97 €	1 643,23 €
EPDHPAD DU CREUSOT (7717164)	2012	Construction d'une 4ème résidence d'une capacité de 80 lits	3 000 000,00 €	30/12/2049	131 995,16 €	135 639,04 €	- 3 643,88 €
EPDHPAD DU CREUSOT (5028922)	2014	Construction d'une 4ème résidence d'une capacité de 80 lits	650 000,00 €	01/08/2049	29 000,08 €	28 932,08 €	68,00 €
<i>Sous total EPDHPAD</i>			5 237 500,00 €		248 076,02 €	244 880,49 €	3 195,53 €
CENTRE HOSPITALIER DE MONTCEAU-LES-MINES (1150294)	2009	Reconstruction de 120 lits EHPAD	1 500 000,00 €	01/12/2029	102 787,50 €	87 483,03 €	15 304,47 €
<i>Sous total Centre hospitalier</i>			1 500 000,00 €		102 787,50 €	87 483,03 €	15 304,47 €
TOTAL			6 737 500,00 €		350 863,52 €	332 363,52 €	18 500,00 €

- en abondant sur provision un montant forfaitaire de 497 963,00 €, pour la dépréciation de l'actif circulant que représentent les titres non recouverts susceptibles d'être admis en non-valeur ainsi que les créances éteintes et les remises gracieuses au cours de l'exercice 2019 ;
- en autorisant la commission permanente à exécuter le budget 2019 dans la limite des crédits votés par chapitre.

Le Président,